



Syndicat
de l'Enseignement
de l'Ouest
de Montréal

SEOM.QC.CA



Syndicalement vôtre

Le Mot de la présidence

Mélanie HUBERT

DANS CE NUMÉRO :

Frais de déplacement : comment s'y retrouver? 2

Avez-vous signé un contrat après l'obtention de celui-ci lors des séances d'affectation en ligne de juin et d'août? 2

Le concours héros est de retour 2

Premier contrat? Évitez les tracas! 3

ÉDUCATION à la prévention en milieu scolaire 3

Il est toujours temps d'accueillir des stagiaires! 4

Qui sont les élèves de votre classe? 4

CALENDRIER



Conseil des personnes déléguées

4 octobre 2017

Fête de la rentrée

5 octobre 2017

Savoir, c'est pouvoir!



8^e édition de la Semaine pour l'école publique

J'ai déjà vanté les mérites des enseignantes et enseignants qui

réalisent tous les jours de petits miracles, auprès de mes enfants et de milliers d'autres sur tout le territoire de la CSMB. De même, je ne saurais passer sous silence celles et ceux qui offrent aux adultes le support et l'encadrement nécessaires à la réussite de leurs projets personnels, indépendamment de leur parcours scolaire passé et de leurs difficultés.

Passage privilégié vers la citoyenneté et la vie en société, l'école publique est la seule à pouvoir garantir cette égalité des chances qui nous est si chère. C'est un bien commun dont s'est doté le Québec il y a plus de 50 ans. Parfois malmenée dans l'espace médiatique, ne la prenons pas pour acquise et surtout, soyons fières et fiers d'y œuvrer avec passion et acharnement, jour après jour! Du 1^{er} au 7 octobre prochains, célébrons ensemble la 8^e édition de la Semaine pour l'école publique (SPEP)!

L'alphabétisation : le défi demeure

C'est sous le thème de l'alphabétisation que se dérouleront les diverses activités. Même dans une société développée comme le Québec, l'enjeu est de taille. En effet, malgré des taux de diplomation et de

qualification toujours en hausse, *une personne sur cinq, soit 19 % de la population est susceptible de se retrouver dans une situation où elle éprouvera de grandes et de très grandes difficultés à lire et à utiliser l'écrit*¹. Des dizaines de milliers d'adultes québécois seraient donc analphabètes.

La SPEP permettra de placer sous les projecteurs les actrices et acteurs de l'alphabétisation. Si vous croyez qu'il s'agit essentiellement d'une affaire d'école primaire, détrompez-vous! Les écoles secondaires offrent également des services aux élèves ayant accumulé des retards importants. Sans compter les enseignantes et enseignants des centres d'éducation des adultes, qui accueillent et développent les capacités d'adultes de tous âges et de tous horizons.

Un nouveau porte-parole pour la SPEP

Plusieurs d'entre vous regretteront notre ancienne porte-parole, Claire Pimparé, qui a tiré sa révérence après 7 ans de loyaux services. Qu'à cela ne tienne : une autre génération se réjouira de l'arrivée en piste de l'humoriste et comédien Philippe Laprise. Si vous avez entendu son plaidoyer à l'occasion du Gala Artis en 2016, vous savez déjà que nous pourrons compter sur son appui indéfectible.

Atteint d'un trouble de déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH), il reconnaît que l'école publique et les services qui y sont

voir page 4 : SPEP ➔

Frais de déplacement : comment s'y retrouver?

Chantal LEFORT

vice-présidente aux relations de travail

Vous enseignez dans deux ou trois établissements ou un établissement constitué de deux immeubles? Vous devez vous déplacer durant une même journée dans le cadre de vos fonctions? Lisez ce qui suit!

La clause 8-5.05.10 de l'Entente locale prévoit une compensation de **75 minutes** (surveillance ou récupération) pour toute enseignante ou tout enseignant du préscolaire et du primaire dont la tâche est partagée entre **deux établissements**, et de **150 minutes** pour celles et ceux qui dispensent leur enseignement dans **trois établissements**.

De plus, des frais de déplacement sont applicables selon la politique en vigueur concernant le remboursement des dépenses de fonction à la Commission¹.

Nous vous invitons à lire ou à relire la fiche syndicale *La tâche au préscolaire et au primaire année scolaire 2017-2018* distribuée récemment dans les établissements. On y lit entre autres « *qu'une période de*

20 minutes par jour est allouée à l'enseignante ou l'enseignant dont l'horaire de travail l'oblige à se déplacer entre deux immeubles au cours d'une même journée et ce, à l'intérieur de la semaine régulière de 27 heures (8-5.05.09 EL). Par ailleurs, des frais de déplacement sont remboursés (8-7.09.01 EL). De plus, si le déplacement se situe à l'intérieur de la période de repas, la CSMB compense l'enseignante ou l'enseignant selon les paramètres prévus à l'Annexe H de l'Entente locale »².

Contactez la personne répondante de votre établissement au SEOM pour toute clarification.

L'application de ma tâche, j'y vois!

¹ La politique est disponible sur le portail administratif : http://portailadm.csmb.qc.ca/intra/Service/Adm/srf/test/Politique_640-07.pdf.

² Disponible également à : <http://seom.qc.ca/wp-content/uploads/2013/08/La-tache-au-prescolaire-et-au-primaire-2017-2018.pdf>.

Avez-vous signé un contrat après l'obtention de celui-ci lors des séances d'affectation en ligne de juin et d'août?

Chantal LEFORT

vice-présidente aux relations de travail

Les enseignantes et les enseignants de tous les secteurs ayant obtenu un contrat lors des séances d'affectation en ligne des mois de juin et d'août doivent signer un contrat.

La direction de votre établissement vous remettra ce contrat en début d'année scolaire. Il importe de le signer et de le retourner rapidement au secteur de la dotation de la CSMB (courrier interne # 631). Une copie sera déposée dans votre dossier.

Prenez quelques minutes pour vérifier les informations fournies sur le contrat. Au secteur des jeunes, celui-ci doit absolument contenir le nom d'un ou des établissements, le pourcentage de la tâche et les dates de début et de fin de contrat.

Pour les secteurs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, on indiquera le nom d'un centre ainsi que le nombre d'heures du contrat, en plus des dates de début et de fin de ce dernier.

Avant de retourner votre contrat signé, faites-en une photocopie en attendant de recevoir la version comprenant les signatures requises.

Si vous avez des questions concernant votre contrat, vérifiez d'abord auprès de la direction de votre établissement. Si le doute persiste, contactez la personne répondante de votre établissement au SEOM.



Le concours héros est de retour

Pour l'année scolaire 2017-2018, le thème est « Tous héros, uni dans la différence ». Les affiches et les dépliants seront distribués dans les établissements sous peu. Bien sûr, le concours de la grande rédaction est aussi de retour!

Si vous ne pouvez pas attendre, visitez le site de la FAE¹.

¹ <http://www.lafae.qc.ca/sociopolitique/environnement/heros/>.

Premier contrat? Évitez les tracas!

Jean-Philippe VIAU
vice-président à la vie syndicale
Sébastien VINCENT
conseiller au primaire

Pour toutes celles et ceux qui en sont à leur premier contrat, voici un rappel de quelques vérifications à faire afin de vous éviter de mauvaises surprises en cours d'année.

- 1. Assurez-vous que votre dossier d'employé est en règle en fournissant, si ce n'est déjà fait, les relevés de notes les plus récents, diplômes, brevet, expériences de travail dans d'autres commissions scolaires, etc.** La Loi sur l'instruction publique est claire : sans qualification légale, aucun contrat ne pourra vous être octroyé.

Par ailleurs, le contrat vous offre des droits dont ne bénéficient pas les suppléantes et suppléants occasionnels (congés de maladie, droits parentaux, etc.). Enfin, **puisque votre scolarité et votre expérience déterminent l'échelon salarial, un simple oubli de votre part peut se traduire par une perte de centaines de dollars, voire davantage.**

- 2. Vérifiez au moins une fois par année vos talons de paie :** votre salaire correspond-il à la scolarité et à l'expérience qui vous sont reconnues? **Attention :** reconnaissance de scolarité si cours réussis avant le 1^{er} décembre et résultats transmis

avant le 1^{er} avril. Reconnaissance d'expérience si documents remis avant le 1^{er} novembre. Hâtez-vous!

- 3. Prenez rendez-vous avec la direction pour discuter de votre évaluation.** Au secteur des jeunes, votre premier contrat vous mènera probablement à la liste de priorité (90 jours minimum). À l'ÉDA et à la FP, vous accédez à la liste de priorité d'emploi ou de rappel après deux ou trois contrats, selon le nombre d'heures prévu à la convention. Ces contrats sont généralement accompagnés d'une évaluation de rendement, selon des critères préétablis qu'il vaut mieux connaître dès à présent.

De fait, peu importe votre secteur d'enseignement, il vous faudra obtenir une ou des évaluations positives afin d'accéder aux listes de rappel et de priorité. Aussi, nous vous conseillons de prendre quelques minutes pour clarifier ce processus avec la direction : calendrier, nombre de rencontres, dates des observations en classe, documents à remettre, critères d'évaluation, etc.

Pour toute question, contactez la personne répondante de votre établissement au SEOM. Elle pourra vous guider et ainsi vous éviter certains écueils.

ÉDUCATION à la prévention en milieu scolaire

Marie-Claude CADORETTE
conseillère au préscolaire



Le programme *Éducation à la prévention en milieu scolaire* en est à sa seizième édition. Ce programme comprend deux volets : Sécurité Premier Emploi (pour le secondaire et la FP) et Défi prévention jeunesse (pour le primaire).

La CNESST vous invite à soumettre un projet en lien avec ce programme pour avoir la chance d'obtenir une aide financière pour le réaliser.

Pour ce faire, vous devez vous inscrire à **partir du 18 septembre 2017**¹. En plus du formulaire, vous trouverez, à l'adresse indiquée en note, les critères d'admission ainsi que des exemples de projets.

Il faut faire vite, car les projets sont acceptés jusqu'au 20 octobre pour le volet Sécurité Premier Emploi et jusqu'à épuisement des budgets pour le Défi prévention jeunesse.

Félicitations aux personnes participantes!

¹ <http://www.csst.qc.ca/jeunes/prevention/Pages/programme-education-a-la-prevention-en-milieu-scolaire.aspx>

offerts ont eu une influence significative sur son parcours scolaire. Il saura assurément valoriser le travail remarquable des enseignantes et enseignants de l'école publique et souligner l'importance de la relation maître-élève.

Joignez-vous à la fête!

Pour tout connaître de la programmation et participer au concours organisé par la FAE, nous vous invitons à consulter le site Internet du SEOM. Vous y trouverez les

liens menant aux espaces administrés par la FAE³.

Toute l'équipe vous retrouvera le jeudi 5 octobre à la Brasserie des Rapides, à l'occasion de la Journée mondiale des enseignantes et enseignants². Venez célébrer avec nous!

¹ Selon des statistiques disponibles sur le site de la fondation pour l'alphabétisation : <http://www.fondationalphabetisation.org/analphabetisme-les-causes/enquetes-et-statistiques/>

² Une invitation a été envoyée dans tous les établissements. Faites vite, les places sont limitées!

³ <http://seom.qc.ca/spep/>.

Il est toujours temps d'accueillir des stagiaires!

Une fois la rentrée passée, vous envisagez peut-être l'accueil d'une ou d'un stagiaire. Parfait! Des jumelages restent à effectuer.

Des besoins sont à combler, entre autres, en éducation physique et en anglais (primaire et secondaire), en adaptation scolaire (particulièrement en classe spéciale), en français langue seconde (accueil), ainsi qu'en mathématiques au secondaire. Vos offres d'accueillir une ou un stagiaire sont les bienvenues dans ces champs et ailleurs, tout autant!

Si vous possédez plus de cinq ans d'expérience en enseignement dans un champ donné et que l'idée de partager votre expertise vous sourit, il est toujours possible de remplir le formulaire d'*Intention d'accueillir un stagiaire* depuis le portail administratif. La direction d'établissement dispose de l'information nécessaire.

Au nom du SEOM, merci de contribuer à la formation de la relève!

Sébastien VINCENT
conseiller au primaire

Qui sont les élèves de votre classe?

Vous a-t-on renseigné sur vos élèves avant le 15 septembre? En ce début d'année scolaire, il est important de se rappeler que « la direction de l'école fournit à l'enseignante ou l'enseignant, et ce, pour l'ensemble de leur parcours scolaire les renseignements concernant les élèves à risque et les EHDAA **au plus tard le 15 septembre de chaque année** ou dans les 15 jours ouvrables suivant l'intégration ou l'arrivée d'un élève en classe spécialisée¹ ». Si ce n'est déjà fait, veuillez vous adresser rapidement à votre direction pour corriger la situation.

¹ Clause 8-9.01 B) de l'Entente nationale (E6).

Benoit COUTU
vice-président à la vie professionnelle



N'oubliez pas de vous inscrire pour la fête de la rentrée

au plus tard le 29 septembre avant 15 h 30

si vous souhaitez fêter avec nous le 5 octobre prochain!

Le journal **Syndicalement vôtre** est réalisé par le Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM). Tiré à 4 100 exemplaires, il est distribué à toutes les enseignantes et les enseignants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Conception graphique, mise en page et révision de textes : **Jean-Philippe Viau et Chantal Harvey**.